

injustes et invalides. L'application de ces règlements établit des distinctions contre les citoyens canadiens d'origine chinoise et, effectivement, crée des catégories de citoyens canadiens.

Je propose respectueusement qu'une direction ou une recommandation quelconque soit donnée afin de soulager immédiatement les citoyens qui souffrent actuellement des effets de cette distinction injuste. Notre manière de vivre nous donne le sens véritable de notre responsabilité morale, et il peut être, et il peut sembler banal de dire que ce qui est moralement mauvais ne devrait pas être légalement juste.

L'hon. M. ROEBUCK: C'est une excellente présentation.

La PRÉSIDENTE: Avez-vous des questions à poser à M. Kelly?

L'hon. M. HAIG: Monsieur Kelly, que nous proposez-vous de faire?

M. KELLY: Je suggère que la méthode d'examen de ces personnes à charge qui arrivent au pays soit la même que celle qui est employée pour les autres immigrants. Les affidavits des pères et des personnes intéressées qui connaissent bien les sujets, et certainement mieux que l'examineur lui-même, devraient être acceptés. L'examineur a souvent fait de graves erreurs, parce qu'il interprétait mal ce qu'on lui disait. Les réponses sont données par l'entremise d'un interprète, les sujets éprouvent une certaine crainte, l'examineur peut être fatigué et impatient, comme il arrive souvent, et parler brusquement à l'interprète. La langue chinoise comporte plusieurs dialectes et l'interprète peut donner une nuance légèrement différente, ce qui change la signification de la réponse, et il en résulte une contradiction. Et l'examineur de s'écrier aussitôt: "Imposteur"! Les proches parents qui sont au courant de la situation savent qu'il y a des erreurs dans l'examen; ce ne sont pas des erreurs volontaires, mais elles proviennent de la traduction inexacte. Je crois que l'affidavit de citoyens de bonne réputation devrait être accepté.

L'hon. M. WOOD: Mais il y a des exceptions, n'est-ce pas?

M. KELLY: Il y a des exceptions à toute chose, mais, en en discutant, des gens qui ont une longue expérience des coutumes de l'immigration disent que notre loi a fait des menteurs des Chinois qui désirent faire venir leur famille au pays. Il y a un certain temps de cela, cependant.

L'hon. M. WOOD: Je suis bien sympathique à vos propositions, mais je me souviens aussi d'un cas qui m'a été rapporté par un député. Il connaissait un Chinois qui avait fait une demande pour faire venir sa femme au Canada; plus tard, ce même Chinois présenta une autre demande pour faire venir une autre femme, disant que la première n'était pas son épouse. Finalement, il en fit venir une troisième.

M. KELLY: C'était tout un complot, et il s'attirait des ennuis avec trois femmes sur les bras.

L'hon. M. REID: Si le Comité désire étudier le problème oriental, j'en suis. Je ne voudrais pas que l'on me demande de rendre une décision aujourd'hui sur l'exposé qui nous a été soumis sans avoir eu l'occasion de le discuter. On a dit des Chinois qu'ils sont tous menteurs.

L'hon. M. ROEBUCK: Une autorité connue dit que tous les hommes sont des menteurs.

L'hon. M. REID: Oui, mais ne faisons pas une distinction pour les Chinois. Pour ma part, j'ai eu autant affaire aux Chinois que n'importe quel membre du Comité, et si nous procédons à l'étude de la question orientale, je ne suis pas prêt à me prononcer aujourd'hui. Il serait peut-être à propos d'étudier cette question.

M. KELLY: Il ne s'agit pas d'étudier la question orientale, mais il s'agit uniquement du problème de citoyens canadiens déjà au pays qui désirent faire venir leur famille au Canada, ce qui devrait être.